

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2012**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil douze, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA

Absents excusés : Mr Joël BOUZIGON

Absents : Mr Hubert PERNOT

Date de convocation : 14/11/2012

Date d'affichage : 07/12/2012

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

Objet : transfert de la compétence « élaboration des documents de planification » à la Communauté de Communes et élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Lors de sa réunion en date du 15 octobre 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et de transférer la compétence « élaboration des documents de planification » à la communauté de communes de la région d'orgelet selon les dispositions du CU & CGCT.

Le Président demande aux Conseils Municipaux des communes membres d'accepter ou de refuser ce transfert.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de refuser la modification des statuts communautaires concernant l'**élaboration « des documents de planification » selon les dispositions du CU & CGCT,**

Objet : modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet relative à la prise de compétence "animation d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif."

Lors de sa réunion en date du 15 octobre 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a approuvé la modification des statuts dans les termes suivants :

2.- Compétences optionnelles :

2-1. Protection de l'environnement :

La Communauté de Communes assure l'animation d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Les champs d'action et modalités d'exécution seront précisés dans une convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage signée entre la CCRO et l'Agence de l'Eau RMC.

Le Président demande aux Conseils Municipaux des communes membres d'accepter ou de refuser cette modification des statuts communautaires.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'approuver la modification des statuts communautaires

Objet : renouvellement de baux ruraux et de chasse

Suite à l'arrivée à échéance de certains baux ruraux et de chasse et à la demande formulée par les locataires, le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, les locations de terrain suivantes :

- « En Fontaine » Section A 618 d'1 ha, à l'A.C.C.A. de PLAISIA
- Les terrains communaux restant libres de toutes locations à l'A.C.C.A. de PLAISIA

- « Sur les Crêts » (une partie de la parcelle) Section ZD 36 à Monsieur Daniel BOURGEOIS

selon les conditions établies dans les baux et charge le Maire d'établir les baux se rapportant auxdites locations.

Objet : gestion des équipements d'alimentation en eau potable - adhésion aux services mutualisés proposés par le SIDEC - collectivités en régie

Après échanges et discussion, le Conseil Municipal décide de renouveler, pour 2 ans, l'adhésion au service d'aide à la surveillance des réseaux d'eau potable proposé par le SIDEC. La participation forfaitaire se monte à 602 € par année.

Objet : décision modificative n°1

Certains articles n'ayant pas été suffisamment crédités, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative pour rééquilibrer le budget.

Objet : travaux en cours

- *Chemin du Bois* :

Le nouveau pylône a été mis en place. Il reste à procéder au raccordement des fils.

- *Ralentisseur (sortie Mérona)* :

Recontacter le C.T.R.D. au printemps pour le démarrage des travaux.

- *Mare*

Mr PERNOT a commencé à dégager le bois.

- *Travaux mairie*

Projet : - isolation par l'extérieur,

- accès handicapés (avec rampe) par l'arrière de la mairie
- création d'une ouverture dans la salle du Conseil pour l'agrandir
- élargissement de la porte de la salle du Conseil et de celle du bureau

- *Chapelle* :

Observation d'infiltration. Consulter les bâtiments de France pour faire un diagnostic.

Objet : animations de fin d'année

- *L'Arbre de Noël des enfants*

Cette fête aura lieu le vendredi 21 décembre 2012 à 20 h à la cabane de chasse. La commune de Plaisia offrira le verre de l'amitié, toutefois nous sollicitons les mamans ainsi que toute personne pour confectionner des pâtisseries.

- *La Fête de la Saint-Etienne*

Elle se déroulera le mercredi 26 décembre 2012 à 18 h à l'abri bus. Au programme des festivités, marrons et vin chaud. Là encore, nous en appelons au savoir-faire en pâtisserie, pizzas, etc., de toutes les personnes désireuses de partager ce moment de convivialité.

- *Le repas des anciens*

Il est prévu pour le samedi 19 janvier 2013, 12 h, au restaurant de la Valouse.

Un courrier rappelant toutes ces manifestations sera adressé aux habitants de Plaisia.

En attendant de vous rencontrer le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**